

26 janvier 2010

10.111

Interpellation du groupe socialiste

Programme d'action en faveur de l'emploi et des demandeurs d'emploi

Le canton de Neuchâtel est confronté à une crise majeure, le marché de l'emploi se dégradera encore ces prochains mois. Les personnes au chômage et leurs familles doivent savoir que nous sommes tous solidaires du sort qui les frappe et nous lançons aujourd'hui un appel pour que soient prises les mesures nécessaires pour passer ce cap difficile. Nous pouvons cependant avoir confiance en l'avenir car notre tissu économique, les structures industrielles, bien que dépendantes de la conjoncture internationale, sont fondamentalement saines et largement reconnues, sur le plan européen et mondial.

Aujourd'hui, il s'agit d'abord d'agir ensemble pour rassurer ceux que la crise a privé d'emploi, en leur apportant un soutien direct et immédiat et en préparant les mesures qui seront nécessaires ces prochains mois pour surmonter ce passage difficile.

Nous ne pouvons pas admettre le constat d'impuissance du responsable de l'économie devant la presse le 8 janvier. Nombre de mesures peuvent et doivent être prises. Celles que le groupe socialiste avaient proposées dans sa recommandation du 23 juin dernier restent plus que jamais d'actualité, or, manifestement rien ou presque n'a encore été fait.

Nous attendons aujourd'hui du Conseil d'Etat qu'il établisse sans délai, en collaboration étroite avec les partenaires sociaux et avec les différents milieux du canton, un programme d'action à cours et à moyen terme en vue de soutenir l'emploi et d'apporter l'aide nécessaire aux chômeurs et à leur famille.

Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que ce programme doit notamment porter sur les points suivants?

Soutien aux entreprises et à l'emploi

- Une analyse de la situation dans les principaux secteurs de notre économie permettrait de déterminer les moyens de leur rapporter un soutien de façon à maintenir l'emploi.
- Outre l'assouplissement et la prolongation du chômage partiel, qu'il faut exiger de Berne, des programmes de relance devraient être mis en œuvre de façon ciblée, notamment dans le domaine du logement, des économies d'énergie, des infrastructures et des transports.
- Il convient de prévoir des moyens financiers suffisants et des cautionnements en faveur des entreprises en difficulté financière, notamment à la suite de défauts de paiement ou de faillite de leurs débiteurs (effet boule de neige).
- Le Conseil d'Etat donnera mandat à la promotion économique d'investir en priorité dans la recherche de nouvelles entreprises véritablement créatrices d'emplois et de poursuivre la diversification du tissu économique et de l'emploi du canton.

Soutien aux personnes au chômage

- Il faut renforcer les services de l'emploi pour améliorer l'accueil, soutenir la recherche d'emploi et l'accès à des programmes alternatifs et de formation.
- Des programmes de formation et de recyclage devraient être organisés en collaboration avec les entreprises concernées et les écoles professionnelles.
- Des programmes d'emplois temporaires pourraient être mis sur pied, notamment dans le domaine social et dans la protection de la nature et des paysages.
- Une approche coordonnée des services de l'emploi et des services sociaux est nécessaire pour organiser une aide personnalisée aux personnes en fin de droit.

Soutien à la jeunesse

- Offrir à tous les jeunes en fin de scolarité obligatoire le moyen de poursuivre leur formation, en emploi ou en école.
- Offrir, à tous ceux et celles qui cherchent un emploi sans en trouver, la possibilité de poursuivre leur formation, de se perfectionner dans leur métier ou de se recycler.
- Développer et offrir, en collaboration avec les milieux de l'économie, des possibilités de stage ou d'emploi subventionné, notamment dans le domaine social et les services publics.

Financement

- Sans remettre en cause la nécessité d'un équilibre structurel à long terme des comptes de l'Etat, la lutte contre la crise économique et ses effets a aujourd'hui la priorité. Les montants nécessaires au financement du programme d'action pour l'emploi doivent être dégagés.
- Compte tenu des besoins et des montants en jeu, si les effets de la crise l'exigent, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil une demande de dérogation au frein aux dépenses.

Signataires: F. Cuche, C. Mermet, E. Flury, S. Locatelli, C. Borel, B. Nussbaumer, M. Giovannini, A. Clerc-Birambeau, B. Hurni, J. Hainard, A. Tissot Schulthess, L. Perrin, D. Schürch, J.-P. Baer, A. Houlmann, L. Zwygart-de Falco, J.-C. Berger, A. Blaser, S. Fassbind, C. Fischer, M. Guillaume-Gentil-Henry, M. Castioni, S. Latrèche, M. Docourt, C. Bertschi, T. Huguenin-Elie, S. Vuilleumier et A. Laurent.